



SAINT-CALIXTE

*Grandir
au Cœur
des Collines*

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N°736-2023

Avis est par la présente donné, par le soussigné, secrétaire-trésorier / directeur général, que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 16 octobre 2023, le règlement numéro 736-2023, Ayant pour objet de modifier et de corriger certaines dispositions et coquilles réglementaires se trouvant dans le règlement de lotissement 723-2023.

Ce règlement est entré en vigueur le 22 novembre 2023, en vertu du certificat de conformité # CC-SCA/2023-009 émis par M. Nicolas Rousseau, secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Tous ces règlements entrent en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 29^e JOUR DE NOVEMBRE 2023

MATHIEU-CHARLES LEBLANC, ING.
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL